

N°	2	6	7
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil onze
Restoration de la continuité écologique ; - <i>maitrise d'ouvrage des travaux</i>	Le vendredi 2 décembre à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 25 novembre 2011, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i>
	Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, MM. DECORDE, DESTRUEL
	Absents excusés : Mmes HUREL, LE VERN, LUCOT-AVRIL, MM. AUBRY, BIGNON, DAVERGNE, JACOB, JUMEL, LEFEVRE, MAQUET, PATIN, SENEAL
	<b><u>- Restauration de la continuité écologique sur la Bresle</u></b>
	<b>Assurer la maitrise d'ouvrage des travaux</b>
DATE DE LA CONVOCATION :	M. MICHEL rappelle qu'en janvier 2008, l'Institution avait choisi de se porter maitre d'ouvrage pour les études et les travaux de rétablissement de la libre circulation piscicole. Il fait lecture de la délibération prise en janvier 2008 et indique que la prise en compte du transit sédimentaire oblige à parler de restauration de la continuité écologique. En conséquence, il convient de reprendre une délibération, si les élus en sont d'accord, qui rappelle la volonté de l'Institution de se porter maitre d'ouvrage pour les études et travaux au titre de la continuité écologique.
28 octobre 2011	
NOMBRE DE DELEGUES :	<i>Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration autorise M<sup>me</sup> la Présidente, au nom de l'Institution Bresle, à porter la maitrise d'ouvrage sur les ouvrages concernés par des études et des travaux au titre du Rétablissement de la Continuité Ecologique et par conséquent à assurer toutes les démarches permettant de mener à bien cette mission :</i>
En exercice	15
Présents	3
Votants	3
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>lancer les marchés concernant les études complémentaires, la maitrise d'œuvre complète et les travaux,</i></li> <li>- <i>solliciter les financeurs (signature des conventions, ...)...</i></li> <li>- <i>signer toutes les pièces administratives, réglementaires, financières, juridiques nécessaires aux différents projets,</i></li> <li>- <i>rédiger ou faire rédiger les dossiers réglementaires (dossier Loi sur l'Eau, DIG),</i></li> <li>- <i>inscrire à la décision modificative n°2-2011 le montant prévisionnel des études complémentaires et de maitrise d'œuvre à lancer rapidement,</i></li> <li>- <i>engager les crédits au BP 2012,</i></li> <li>- <i>assurer les différentes démarches permettant une participation financière du riverain ou autre, aux études et travaux.</i></li> </ul>

Date de publication et de transmission  
au représentant de l'Etat :  
Acte exécutoire le :  
la Présidente de l'Institution  
Marie-Françoise GAOUYER

**Pour extrait conforme,  
la Présidente de l'Institution,  
Marie-Françoise GAOUYER**